

Avis 24-318 du personnel des ACVM

Préparation à la mise en œuvre du cycle de règlement de un jour

Le 3 février 2022

Introduction

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le **personnel des ACVM** ou **nous**) publie le présent avis pour sensibiliser les intervenants du secteur canadien des valeurs mobilières, résumer sa position et décrire son rôle à l'égard du projet d'abrèger de deux à un jour après l'opération le cycle de règlement standard de la plupart des titres.

Contexte

En septembre 2017, le secteur canadien des valeurs mobilières a écourté de trois à deux jours après l'opération le cycle de règlement standard de la plupart des titres, en même temps que son pendant aux États-Unis¹.

Le 1^{er} décembre 2021, le secteur américain des valeurs mobilières, représenté par la Securities Industry and Financial Markets Association (**SIFMA**), l'Investment Company Institute (**ICI**) et la Depository Trust & Clearing Corporation (**DTCC**), a publié un rapport indiquant qu'il visait le premier semestre de 2024 pour un raccourcissement supplémentaire du cycle de règlement, à un jour après l'opération².

Dans la foulée, l'Association canadienne des marchés des capitaux (**ACMC**) a annoncé son plan de faciliter le passage à un cycle abrégé de un jour au premier semestre de 2024³. Tout comme durant la migration vers le cycle de deux jours, l'ACMC prendra l'initiative des efforts de coordination au Canada et collaborera avec les participants au secteur ainsi qu'avec la SIFMA, l'ICI et la DTCC en vue d'une transition réussie⁴.

¹ Voir l'annonce : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/lacmc-qualifie-de-succes-la-transition-vers-le-cycle-de-reglement-plus-court-des-transactions-sur-titres-et-salue-le-travail-des-participants-aux-marches-des-capitaux-du-canada-643214303.html>. La mise en œuvre s'est achevée le 5 septembre 2017 et le règlement en deux jours des opérations visées commencé le 7 septembre 2017.

² Voir l'annonce : <https://www.sifma.org/resources/news/path-to-t1/>.

³ Voir l'annonce : <https://ccma-acmc.ca/en/wp-content/uploads/LACMC-confirme-que-le-projet-de-reglement-accelere-sera-mis-en-oeuvre-1-decembre-2021.pdf>

⁴ L'ACMC est une association sectorielle représentant les marchés de capitaux canadiens. Pour plus d'information : <https://ccma-acmc.ca/fr/>.

Abrégement des cycles de règlement

Tel qu'il l'a indiqué lors de la transition vers le cycle de règlement de deux jours, le personnel des ACVM demeure d'avis que l'écourtement des cycles peut contribuer à réduire le risque de règlement et accroître les efficiences opérationnelles pour le secteur. L'alignement des cycles du Canada et des États-Unis peut également diminuer les inefficiences risquant de se produire si le marché canadien des valeurs mobilières maintenait une norme différente en la matière⁵.

Parallèlement, la migration vers des cycles de règlement abrégés commandera vraisemblablement des changements opérationnels significatifs, notamment au chapitre de la dotation en personnel, des processus, des règles et des systèmes⁶. D'où la nécessité d'une étroite collaboration et coordination entre les participants au secteur et les autres intervenants des marchés des capitaux. Nous appuyons les efforts concertés du secteur pour passer à un cycle de un jour, et nous prévoyons que l'ACMC et ses groupes de travail seront largement représentatifs de l'ensemble des parties prenantes. Comme ce fut le cas pour la transition vers le cycle de deux jours, le secteur canadien des valeurs mobilières devra faire les préparatifs nécessaires afin de mettre en œuvre cette migration avec succès.

Le personnel des ACVM continuera de participer aux forums organisés par l'ACMC et d'autres intervenants pour être au fait de la situation et de l'état de préparation du secteur. Par ailleurs, comme au moment du passage au cycle de deux jours, il évaluera s'il y a lieu de recommander des modifications aux règlements ou aux autres dispositions réglementaires pour la transition à venir⁷.

Nous invitons les participants au secteur, y compris les personnes inscrites, marchés et autres intervenants des marchés des capitaux, à se préparer au raccourcissement du cycle de règlement et de nous faire part de leurs préoccupations particulières à cet égard

Questions

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Dominique Martin
Directeur de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4351
dominique.martin@lautorite.qc.ca

⁵ D'après les études économiques (voir <http://ccma-acmc.ca/en/wp-content/uploads/Charles-River-Report-Nov10.pdf>) et les consultations des autorités en valeurs mobilières avec les intervenants du secteur (voir l'Avis 24-312 du personnel des ACVM). L'ACMC a aussi réitéré ce point de vue dans son annonce du 1^{er} décembre 2021.

⁶ Le rapport de la SIFMA, de l'ICI et de la DTCC renferme des recommandations en vue du passage à un cycle de règlement de un jour : <https://www.dtcc.com/-/media/Files/PDFs/T2/Accelerating-the-US-Securities-Settlement-Cycle-to-T1-December-1-2021.pdf>.

⁷ Lors de la transition vers le cycle de deux jours, des modifications ont été apportées au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*, au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et au *Règlement 81-104 sur les organismes de placement collectif alternatifs*.

Aaron Ferguson
Manager, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-3676
aferguson@osc.gov.on.ca

Michael Brady
Deputy Director, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
604 899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Harvey Steblyk
Senior Legal Counsel, Market Regulation
Alberta Securities Commission
403 297-2468
harvey.steblyk@asc.ca

Paula White
Deputy Director, Compliance and Oversight
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204 945-5195
paula.white@gov.mb.ca